



DATUM
DATE

Invitation au séminaire pour les chefs de projets

2^e cours de Gestion de la destruction des stocks de MAP organisé par la Suisse

Martigny, Suisse, du 3 au 7 juin 2002

La Suisse a l'honneur d'inviter tous les États parties à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, ainsi que tout autre État intéressé, à participer au second cours de gestion de la destruction des stocks de mines antipersonnel (MAP). Ce séminaire sera organisé conjointement par l'État-major général de l'armée suisse et le Groupement de l'armement du Département fédéral de la défense, en collaboration avec le Centre international de déminage humanitaire de Genève.

Les stocks de mines antipersonnel détruits depuis la Deuxième Conférence des États parties, en 2000, représentent plus de 28 millions d'unités. L'article 4 du Traité d'interdiction des mines fait obligation à chaque État de détruire tous les stocks de mines antipersonnel dont il est propriétaire ou détenteur ou qui sont sous sa juridiction ou son contrôle, ou de veiller à leur destruction, au plus tard quatre ans après l'entrée en vigueur de la Convention pour cet État partie. Cette échéance sera atteinte pour la première fois en 2003 et, outre les 26 États parties qui ont déjà détruit leurs stocks, 22 pays ont commencé la mise en place d'un programme national de destruction. L'un des défis majeurs de ce processus est l'évaluation précise des stocks existants et la mobilisation de ressources nationales, mais aussi internationales. Suite aux résultats obtenus lors du premier cours organisé par la Suisse et aux échos favorables reçus à la Troisième Conférence des États parties, la Suisse a le plaisir d'inviter à Martigny tous les États parties au Traité d'interdiction des mines et tous les autres États intéressés.

L'objectif du cours est que les participants soient capables de gérer un programme national de destruction. Le chef d'un tel programme doit pouvoir apprécier la situation dans son pays et définir un concept de destruction adéquat, établir une évaluation technique des stocks existants, définir des procédures standard, exploiter les ressources dont dispose son pays, déterminer les domaines dans lesquels une coopération internationale s'impose et savoir recourir au savoir-faire et à l'expérience accumulés à l'étranger. Le but est donc de donner à l'expert désigné la possibilité de gérer lui-même le programme national de destruction. Compte tenu de cette ambition, il est important que les participants occupent un poste de chef de projet et qu'ils aient la responsabilité d'un projet dans le programme de destruction des mines de leur pays. Des tables rondes seront organisées pour que les délégations aient la possibilité de présenter les défis particuliers qu'elles doivent relever dans leur pays respectif.

Le séminaire se tiendra à Martigny, Suisse, du 3 au 7 juin 2002, et c'est avec grand plaisir que nous y accueillerons deux experts de chaque pays. En vous remerciant d'avance pour votre participation et pour le rôle actif que vous entendez jouer lors de ce séminaire.